

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 4 août 2020

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 4 août, a examiné deux avant-projets de loi du pays ; arrêté deux projets de loi du pays ; arrêté un projet de délibération du Congrès ; adopté deux délibérations du gouvernement ; adopté 30 arrêtés et examiné 22 dossiers d'étrangers.

Avant-projets de loi du pays

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement et de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays instituant une redevance sur les extractions de produits miniers.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays instituant une taxe sur les exportations de produits miniers.

> *Voir communiqué détaillé « Modification du code minier ».*

Projet de loi du pays

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays portant modification du code minier et relatif aux conditions d'exportation des produits miniers au sein des réserves métallurgiques. Ce texte vise à autoriser temporairement et sous conditions l'exportation de minerai non transformable dans les industries métallurgiques locales.

> *Voir communiqué détaillé « Modification du code minier ».*

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays portant rationalisation du recouvrement des impôts, droits et taxes et diverses dispositions d'ordre fiscal. Ce texte propose, d'une part, de simplifier les démarches des contribuables, particuliers et professionnels, en leur offrant un point d'accès unique pour déclarer et payer leurs impôts et, d'autre part, d'améliorer le recouvrement des impôts et taxes.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant modification du code minier de la Nouvelle-Calédonie et relatif aux conditions d'exportation des produits miniers au sein des réserves métallurgiques (délibération d'application du projet de loi du pays mentionné ci-dessus).

> *Voir communiqué détaillé « Modification du code minier ».*

Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour une affaire) et devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour une affaire)

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge les billets d'avion, les frais d'hébergement, de transport et d'interprétation de Bertold Schmitt dans le cadre du déplacement d'une mission de diplomatie économique en Australie du 3 au 6 mars 2020 conduite par Christopher Gygès (514 157 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a retiré du bureau du Congrès le projet de délibération relative à la stratégie de développement touristique des services et des loisirs (SDTSL) 2025 de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre des arrêtés relatifs aux actions de la direction de la Sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR).

Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué pouvoir au président du gouvernement pour prendre des arrêtés relatifs aux actions de la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT).

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre des arrêtés relatifs aux actions de la direction des Affaires économiques (DAE).

Au visa de Christopher Gygès et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre des arrêtés relatifs aux actions de la direction des Services fiscaux (DSF).

Au visa de Christopher Gygès et de Valentine Eurisouké, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a retiré du bureau du Congrès le projet de loi du pays instituant une taxe sur certains produits alimentaires contenant du sucre.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné Alexandre Ribère en qualité de suppléant d'Isabelle Champmoreau, en remplacement de Pierre Mestre au sein du conseil d'administration de l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC). Il a également désigné Pierre Mestre en qualité de suppléant de Naïa Watéou, en remplacement d'Alexandre Ribère.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre les arrêtés portant immatriculation au registre des intermédiaires d'assurance (DAE).

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert des concours interne (14 postes), externes (21 postes) et externes option langue et culture kanak (9 postes) pour le recrutement de professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie, respectivement à compter des 19 septembre, 2 octobre et 9 octobre 2020. La date de clôture des inscriptions est fixée au 3 septembre 2020.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert des concours externes (25 postes), externes option langue et culture kanak (7 postes) et réservés (23 postes) pour le recrutement d'instituteurs respectivement à compter des 2 et 9 octobre 2020. La date de clôture des inscriptions est fixée au 3 septembre 2020.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2019 de l'Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique de la Nouvelle-Calédonie (OCEF) arrêté en recettes 7 174 015 901 francs et en dépenses à 7 132 057 462 francs faisant apparaître un résultat global excédentaire de 41 958 439 francs. Le résultat global cumulé au 31 décembre 2019 est de 555 333 851 francs. Il se décompose pour son résultat d'investissement cumulé à 172 980 759 francs et pour son résultat de fonctionnement cumulé à 382 353 092 francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a remplacé François Nofonofo par Yverick Cazerès en qualité de suppléant au sein de la commission paritaire de l'emploi local (CPEL).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé une participation financière de la Nouvelle-Calédonie pour le fonctionnement des organisations syndicales de salariés représentatives, proportionnelle au nombre de ses adhérents par tranche de 500 voix (USOENC, UT/CFE-CGC, USTKE, FSFAOFP, CSTC-FO, COGETRA-NC, CSTNC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu la période de la prime de précocité sur le prix d'achat des pommes de terre du 15 au 31 août (modification de l'arrêté n° 2019-1321/GNC du 7 mai 2019 fixant les prix maxima d'achat et de cession des pommes de terre d'origine locale par l'Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique - OCEF).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté les nouvelles annexes I, II et III de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction (convention de Washington ou CITES). Depuis août 2019, trois espèces d'holothuries sont ajoutées à la liste des espèces à protéger. À compter du 28 août 2020, l'exportation de ce type d'holothuries depuis la Nouvelle-Calédonie, notamment vers les marchés asiatiques, sera donc soumise à la production d'un permis CITES à l'exportation.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a retiré du bureau du Congrès le projet de loi du pays portant création du code de la pêche maritime et des cultures marines en Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté les dotations globales de financement 2020 du centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret, du centre hospitalier spécialisé (CHS) Albert-Bousquet et du centre hospitalier du Nord (CHN). Il a également défini le montant des participations supportées par les organismes de protection sociale concernés.

DGF 2020 Reconductions + Mesures Nouvelles					
Financeurs	CHT	CHS	CHN	TOTAL	%
RUAMM	16 867 473 000	3 184 596 409	2 379 476 880	22 431 546 289	80
Sud	755 271 331	201 073 354		956 344 685	3,41
Nord	557 593 016	90 677 087	237 947 688	886 217 791	3,16
Iles	373 882 653	26 709 201		400 591 854	1,43
ASSNC	2 530 121 000	477 689 461	356 921 532	3 364 731 993	12
TOTAL	21 084 341 000	3 980 745 512	2 974 346 100	28 039 432 612	100

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté la part de la dotation globale à la charge de la Nouvelle-Calédonie à 12 % pour le financement des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2020.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le montant de la dotation forfaitaire annuelle des actions de soins du programme d'addictologie de l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC) pour l'exercice 2020 à 86 096 468 francs, répartis pour le RUAMM à 68 877 174 francs, la province Sud à 8 609 647 francs, la province Nord à 5 510 174 francs et la province des îles Loyauté à 3 099 473 francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les tarifs et la facturation des prestations fournies par le centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret 2020, le centre hospitalier spécialisé (CHS) Albert-Bousquet 2020 et le centre hospitalier du Nord (CHN).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif du centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret 2020, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 30 084 650 500 francs, répartie à 28 721 481 000 francs pour la section de fonctionnement et 1 363 169 500 francs pour la section d'investissement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif du centre hospitalier spécialisé (CHS) Albert-Bousquet pour l'exercice 2020, arrêté en recettes et en dépenses à 5 563 199 828 francs répartie à 5 279 179 433 francs pour la section de fonctionnement et 284 020 395 francs pour la section d'investissement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la création d'une officine de pharmacie sur la commune de Dumbéa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé Laure Descuns, docteur en pharmacie, à gérer la pharmacie à usage intérieur de l'établissement pour personnes âgées dépendantes « La Cordyliné » situé à Nakutakoin, commune de Dumbéa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a enregistré la déclaration d'exploitation de la « Pharmacie de La Foa ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a enregistré la déclaration d'exploitation de la « Pharmacie de l'Anse Vata ».

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a actualisé la liste de référence des groupes de médicaments génériques en Nouvelle-Calédonie (introduction de quatre groupes génériques et suppression de quatre groupes génériques à marge thérapeutique étroite).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre des arrêtés relatifs aux actions de la direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS).

Au visa de Philippe Germain, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé les personnalités qualifiées au sein du comité de gestion du Parc naturel de la mer de Corail : le président du consortium de coopération pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation en Nouvelle-Calédonie (CRESICA), la présidente du conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie (CEN), la directrice du musée maritime de Nouvelle-Calédonie, la déléguée territoriale Nouvelle-Calédonie de l'office français de la biodiversité (OFB) ; ou leurs représentants.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis deux avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et un avis favorable sur une demande de carte de résident permanent. Il a également accordé 19 autorisations de travail, dont 10 concernent les projets miniers.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.